

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUILLET 2008



Excusés : Ms BILLY, BONNIN, POURCHER, MOUSSEAU.

Etaient présents : Mes PRAT, MARTIN, ROCHER, BRIERE, TAUBIN, RIPOCHE, DENIS, Ms CHOUTEAU, GUEGNARD, SILVESTRE, AULAS, BODINEAU, RENOUE, MILLET, DUVEAU, COCHARD, DAVY, PERDRIEAU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, SECHET, DOLBOIS, VACHER, BARRE, DUGUE, THAREAU, PIRON, CAMUS, PELTIER, LE BARS.

Pouvoirs Monsieur MOUSSEAU a donné pouvoir à Madame DENIS

### Sous la présidence de Michel PIRON

Monsieur PIRON propose une visite de la zone du Léard lors du conseil communautaire de septembre. Cette visite se déroulerait à 20h avant le conseil communautaire du 25 septembre qui aura lieu à Thouarcé.

#### Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone du Léard II

Monsieur PIRON rappelle que dans le cadre du projet d'aménagement de la zone du Léard II (agrandissement de la zone du Léard existante à Thouarcé), une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée en procédure adaptée au mois de juin. 8 architectes ont déposé une offre.

Les critères de sélection étaient :

Mémoire justificatif : 60%

Prix : 40%

Il indique que de très grandes différences d'honoraires sont apparues allant d'offres anormalement basses avec des honoraires au taux de 2,15% à des offres jusqu'à 7,05%. C'est le mémoire justificatif qui a fait la différence. Ainsi, l'aspect environnemental demandé pour le prochain CTU n'a pas toujours été proposé par les architectes.

Ainsi, c'est l'architecte Christian GRIMAUD qui se place premier devant la SCP Chauveau Roussel. Ils avaient travaillé ensemble sur la première phase de la zone du Léard.

Les honoraires de Monsieur GRIMAUD s'élèvent à 44973,72€HT, auxquels s'ajoute la mission loi sur l'eau à hauteur de 3360€HT et la mission lotissement à hauteur de 8960€HT.

Pour ce qui est du petit atelier relais, il est désormais occupé par l'entreprise SECTRI (maintenance de chaudières industrielles). Quant à l'atelier occupé auparavant par SIR MSF, une entreprise serait intéressée.

#### Petit Patrimoine : Remboursement des travaux de l'alambic

Monsieur PIRON rappelle que la politique d'investissement en matière de petit patrimoine a permis la construction d'un local pour alambic sur la commune de Saint Lambert du Lattay. A ce titre, la Communauté de Communes a été maître d'ouvrage et participera réellement à hauteur de 70% (plafonné à 10650€ par opération), la commune remboursant 30% du reste à financer.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses TTC      |           | Recettes                                            |          |
|-------------------|-----------|-----------------------------------------------------|----------|
| Travaux           | 54 834,64 | FCTVA (15,482%)                                     | 9 577,78 |
| Maîtrise d'oeuvre | 6051,76   | Pays de Loire en Layon (30% de l'investissement HT) | 15 000   |
| Divers            | 977,56    | CNASEA                                              | 15 000   |

|  |          |                                       |           |
|--|----------|---------------------------------------|-----------|
|  |          | Communauté de communes (plafonnement) | 10 650    |
|  |          | Commune de Saint Lambert du Lattay    | 11 636.17 |
|  | 61863.95 | TOTAL                                 | 61863.95  |

Monsieur PIRON en profite pour signaler que c'est la Communauté de communes qui était maître d'ouvrage de la restauration des peintures de l'Eglise d'Aubigné sur Layon.

Monsieur CHOUTEAU indique que les visiteurs sont nombreux, des bus viennent régulièrement. Toutefois, il n'y a pas de retombées financières liées à ces visites. En effet, il n'y a plus de viticulteurs dans le bourg ni de bar.

Monsieur PIRON indique que la Communauté de communes va subventionner les travaux du château de Martigné-Briand avec sa mise hors d'eau.

Madame MARTIN, membre de l'association des Amis du Château de Martigné-Briand indique que la convention avec la DRAC vient d'être signée. Les travaux pourraient intervenir en 2009.

## Tourisme

### -Remboursement du projet un chemin une école

Monsieur PIRON signale qu'en matière de tourisme, la Communauté de communes participe à la signalétique des chemins de randonnée. Il ajoute que la commune de Rablay sur Layon a monté un projet de signalétique sur le thème un chemin une école avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.

Le projet est arrivé à son terme et la Communauté de communes participe à hauteur de 70%, la commune remboursant 30% du reste à financer :

| Dépenses TTC |         | Recettes                                              |         |
|--------------|---------|-------------------------------------------------------|---------|
| Panneaux     | 851.55  | Pays de Loire en Layon (30%)                          | 917.75  |
| Pupitres     | 2807.23 | CDRP (100% du panneau HT)                             | 712     |
|              |         | FCTVA (15.482%)                                       | 566.45  |
|              |         | Communauté de Communes (70% du reste à financer)      | 1023.81 |
|              |         | Commune de Rablay sur Layon (30% du reste à financer) | 438.77  |
| TOTAL        | 3658.78 | TOTAL                                                 | 3658.78 |

### -Remboursement du projet de circuit VTT

Monsieur PIRON rappelle que le projet de circuit VTT de Mozé sur Louët est en cours. Comme précédemment, la prise en charge intercommunale est de 70%, 30% du reste à financer étant à la charge de la commune de Mozé sur Louët.

| Dépenses TTC            |          | Recettes                                            |         |
|-------------------------|----------|-----------------------------------------------------|---------|
| Panneau point de départ | 861.12   | Conseil Général                                     | 1345.94 |
| Bornes et panneaux      | 2 358.39 | Pays de Loire en Layon                              | 807     |
|                         |          | FCTVA (15.482%)                                     | 498.44  |
|                         |          | Communauté de communes (70% du reste à financer)    | 397.69  |
|                         |          | Commune de Mozé sur Louët (30% du reste à financer) | 170.43  |
| TOTAL                   | 3219.51  | TOTAL                                               | 3219.51 |

## Signalétique de la zone du Léard

Monsieur PIRON indique que pour l'instant, la Communauté de Communes ne dispose que d'un devis. L'objectif est de rendre plus visible cette zone, avant même qu'elle ne soit agrandie.

Ce point sera mis à l'ordre du jour de septembre.

## Questions diverses

### *Compte rendu des commissions*

#### *-Bibliothèque*

Monsieur NORMANDIN indique qu'il a réuni la commission bibliothèque en juin afin d'exposer la situation de la bibliothèque intercommunale et ses lignes avec les autres bibliothèques. La question des animations a également été évoquée. Pour ce qui est de l'informatisation, il a demandé à Corinne de lister les problèmes du logiciel par rapport au cahier des charges de la consultation. Cependant, une nouvelle version du logiciel vient d'être livrée. Il semble plus performant mais il faut de nouveau lister les différences par rapport au cahier des charges.

Monsieur VACHER s'inquiète de l'informatisation pour sa commune à Mozé sur Louet puisque le logiciel actuel leur convient très bien et passer à un logiciel moins efficace ne les intéresse pas.

Monsieur SILVESTRE indique que le logiciel a été retenu par les bibliothécaires avec le consentement de la Bibliothèque Départementale de Prêt. Par ailleurs, le logiciel MICROBIB (installé à Mozé sur Louet) ne fonctionne pas en réseau.

Il semble quand même que le programme vendu diffère de la présentation qui en avait été faite. Enfin, le problème de la maintenance persiste (temps de réponse trop long).

Madame TAUBIN indique que sur la commune de Rablay sur Layon, la bibliothèque n'était pas informatisée auparavant et trouve aujourd'hui un confort d'utilisation optimal.

Monsieur NORMANDIN indique que la prochaine facture sera bloquée si les problèmes persistent.

Une nouvelle rencontre avec AFI devra être organisée.

#### *-Social*

Monsieur LE BARS indique que la technicienne de la Caf était présente lors de la première réunion de la commission sociale. La technicienne a rappelé le mode d'intervention de la CAF tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement. La question de l'évolution des modes de garde a également été abordée, de même pour l'accueil de loisirs.

Monsieur PIRON ajoute qu'il a rencontré les responsables de la structure Initiatives Emploi née de la fusion CAP EMPLOI (Vihiers)/CRAC (Thouarcé). Cette rencontre avec Monsieur CESBRON, Monsieur DAILLEUX et la responsable de la structure a été l'occasion d'échanger sur une orientation de développement de l'activité sur Brissac. Ils ont fait une demande de financement supplémentaire. Monsieur PIRON leur a confirmé qu'une décision avait été prise au moment du vote du budget et qu'elle n'était pas remise en cause. Par ailleurs, INITIATIVES EMPLOI souhaite des locaux plus vastes.

Monsieur PIRON rappelle que l'interface avec les entreprises est toujours intéressante.

Il ajoute que le conseil d'administration sera composé d'un titulaire de la Communauté de Communes et d'un suppléant. Dominique NORMANDIN et Ginette ROCHER sont candidats pour être respectivement titulaire et suppléant.

#### *-Ordures ménagères*

Monsieur PIRON laisse la parole à Monsieur LE BARS puisque Monsieur CLEMOT n'était pas présent à la dernière commission.

Monsieur LE BARS indique que la dernière réunion consistait à caler le projet sur certains aspects. Il rappelle que le projet se situe sur la route de Rablay sur Layon en sortant de Thouarcé après le carrefour de Faye d'Anjou et Champ sur Layon. La déchetterie sera constituée d'une voirie haute pour les usagers et d'une voirie basse pour le changement des conteneurs. Un pont à bascule permettra de peser les déchets des professionnels. Par ailleurs, les compromis de vente ont été signés et le permis de construire accepté sous réserve de l'enquête publique.

### -Comité de pilotage de la nouvelle salle de sport

Monsieur BODINEAU indique que la position proposée par EDF pour le transformateur n'est pas satisfaisante puisqu'il se situera juste devant la salle. Les élus du comité vont rencontrer le SIEM pour envisager un positionnement au niveau des terrains de football.

Pour ce qui est de la toiture végétalisée, le choix s'est porté sur le même principe de toiture que la salle Jean LEHAYE de Beaucouzé. L'aspect de la toiture ne sera donc pas semblable à un green mais s'apparentera aux couleurs des champs autour.

En ce qui concerne l'arrosage de la toiture, les membres du comité de pilotage ont rejeté le principe d'un arrosage permanent à l'eau potable qui contredirait la dimension environnementale du projet. Par contre, en lien avec la commune de Thouarcé, un bassin supplémentaire sera créé pour récupérer les eaux de la distillerie. Pour la commune, cela permettra d'arroser les terrains de football et pour la salle de sport, un arrosage exceptionnel sera possible en cas de canicule. Monsieur BODINEAU ajoute que la déclaration d'effectifs a été faite : la grande salle pourra accueillir 786 personnes, la salle annexe 292 personnes et l'espace club 182 personnes.

Le choix du parquet est en cours, il pourrait s'agir de hêtre ou de chêne.

Monsieur BODINEAU termine en indiquant que le permis de construire va être déposé sous quelques jours et que l'appel d'offres interviendra fin octobre.

#### **-Pôle culturel : Avenant LGP PLACK**

Monsieur PIRON indique la société LGP Plack remplaçant MERCEROLLES sollicite un avenant en plus value de 5 000€HT.

#### **-Locatifs de Champ sur Layon : avenants TAA**

Monsieur PIRON signale qu'un avenant en moins value est nécessaire pour la société TAA (VRD) d'un montant de 11 718€HT pour des prestations qui ne seront pas réalisées.

Un avenant en plus value de 5 235€HT pour des prestations supplémentaires de remodelage de terrain doit être validé.

#### **-Demande subvention natation scolaire en milieu rural**

Monsieur PIRON indique que comme chaque année, la Communauté de communes sollicite le Conseil Général pour le versement d'une subvention pour la natation scolaire en milieu rural. La participation du Conseil Général est de 1€ par élève et par séance d'octobre à avril inclus et 0,60€ de mai à septembre inclus. Pour l'année 2007, cela a représenté une subvention de 13 426€.

#### **-Demande subvention salaire Gabrielle Michaux**

Monsieur PIRON signale que le Conseil Général prend en charge la moitié du salaire de la directrice du Musée (salaire+charges) dans la limite de 27500€. Il convient de renouveler la demande de subvention. En 2008, le remboursement a été de 14217€ pour une dépense de 33109€.

#### **-Atelier SIR MSF**

Le local est disponible à la location et un entrepreneur serait intéressé. Toutefois, des travaux seraient nécessaires notamment la mise en place d'un pont roulant.

Pour un nouveau loyer, les loyers déjà versés ont été déduits de ce qu'il reste à rembourser de l'emprunt et un nouvel emprunt serait nécessaire pour couvrir les travaux envisagés.

Monsieur MILLET demande s'il serait possible d'inclure les frais liés au nettoyage du local dans le loyer. Monsieur PIRON indique que la proposition qui a été faite à l'entrepreneur correspond au maximum qu'il peut mettre.

#### **-Fonds de concours à Mozé sur Louët**

Monsieur PIRON indique que la commune de Mozé sur Louët sollicite un versement en plusieurs fois du fonds de concours qui lui a été accordé sur présentation des dépenses déjà réalisées.

Un premier versement de 32 170,37€ pourrait intervenir en juillet, un second en septembre de 27 829,63€ et le solde de 40 000€ lorsque l'ensemble des dépenses éligibles au fonds de concours auront été réalisées.

#### **-Etude sur le personnel**

Monsieur PIRON indique que beaucoup d'interrogations sur les ressources humaines et sur la mutualisation de services émergent tant au niveau des associations d'intercommunalités que de collectivités plus ou moins grandes.

Par ailleurs, on constate que les dépenses pour les ressources humaines augmentent dans les intercommunalités à qui on transfère des compétences mais pour autant, on ne constate pas de baisse des recrutements dans les communes.

Aussi, il semble souhaitable d'anticiper les mouvements de mutualisation et de faire un travail sur les ressources humaines du territoire tant que pour l'aspect administratif que technique.

Il s'agit de recenser les souhaits de chacun des agents quant à l'évolution de leur poste. En effet, Monsieur PIRON insiste sur la nécessité de proposer des postes attractifs pour pouvoir garder les agents recrutés il y a peu.

Il propose qu'à la rentrée, les maires rencontrent l'ancien président de la Communauté de communes de Montrevault qui a initié ce type de démarche.

Une telle étude pourra être menée par un fonctionnaire mis à disposition par le CNFPT. Une rencontre sera également organisée avec lui à la rentrée. Enfin, une réunion avec les secrétaires de mairie sera également organisée fin d'expliquer la démarche. Monsieur PIRON insiste sur le fait que le but de l'étude est d'améliorer les conditions d'exercice du travail par les agents.

#### **-Subvention boule de fort**

Monsieur THAREAU demande une subvention de 400€ pour l'organisation du challenge intercommunal de la boule de fort.

**Le prochain conseil communautaire est prévu le 25 septembre 2008 à  
20h30 à Thouarcé.**

**Il sera précédé de la visite de zone du Léard à 20h.**

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** l'offre du cabinet d'architectes Christian GRIMAUD et la SELARL ONILLON DURET pour un montant de 44 973,72€HT,

**ACCEPTE** l'offre proposée par le groupement pour la mission loi sur l'eau pour un montant de 3360€HT et pour la mission lotissement pour un montant de 8960€HT

**AUTORISE** la commune de Saint Lambert du Lattay à verser une participation à hauteur de 11 636,17€ correspondant au reste à financer de l'opération, déduction faite de la participation de la communauté de Communes plafonnée à 10 650€.

**AUTORISE** la commune de Rablay sur Layon à verser une participation à hauteur de 438,77€ correspondant au reste à financer de l'opération, déduction faite de la participation de la communauté de Communes d'un montant de 1023,81€.

AUTORISE la commune de Mozé sur Louët à verser une participation à hauteur de 170.43€, pour le projet de circuit VTT, correspondant au reste à financer de l'opération, déduction faite de la participation de la communauté de Communes d'un montant de 397.69€.

ACCEPTE l'avenant LGP PLAK pour un montant de 5 000€HT pour le pôle culturel de Faye d'Anjou.

ACCEPTE l'avenant en moins value de la société TAA pour les VRD des locatifs de Champ sur Layon pour un montant de 11 718€HT et l'avenant en plus value pour un montant de 5235€HT.

SOLLICITE le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire en milieu rural.

SOLLICITE le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention pour le financement du poste de la directrice du Musée de la Vigne et du Vin à Saint Lambert du Lattay.

ACCORDE un versement en plusieurs fois du fonds de concours à la commune de Mozé sur Louët selon les modalités indiqués ci-dessus.

ACCEPTE la réalisation d'une étude sur le personnel des communes et de la communauté de communes par un fonctionnaire momentanément privé d'emploi mis à disposition par le CNFPT.

ACCORDE une subvention de 400€ pour l'organisation du challenge intercommunal de boule de fort.